

 <p>Direction des soins Service d'obstétrique Espace AVA</p>	<p>Titre Espace AVA - Charte de fonctionnement</p>
--	---

Charte de fonctionnement de l'Espace AVA (Accueillir la Vie Autrement)

L'Espace AVA a été créé pour adapter les prestations de la maternité à une demande grandissante de la population pour le respect de l'accouchement naturel. Il vise à promouvoir et prévenir la santé des femmes et de leur famille au travers du respect de la physiologie de la naissance.

Le point fort de cet espace est le partenariat privilégié entre les femmes/couples et les sages-femmes qui y travaillent. Le projet de naissance est concerté et respecté. Vous êtes alors des partenaires de soin à part entière, responsables de vos décisions, négociées avec les professionnels en regard d'un cadre sécuritaire pour tous.

L'accompagnement proposé est centré sur vos besoins et désirs tout en étant guidé par les recommandations professionnelles. Il est dispensé par des sages-femmes qui, au sein de cet espace, travaillent de manière autonome et responsable, dans le respect strict de leurs compétences et de la physiologie. Elles sont présentes pour vous écouter, vous conseiller, vous accompagner et vous soutenir, notamment dans la gestion de la douleur et du stress. Plusieurs sages-femmes sont formées à des techniques alternatives : acupuncture, méthode N'féraïdo, méthode De Gasquet, hypnose, etc. Leur but est de favoriser le bon déroulement de l'accouchement et un vécu positif de votre expérience de la maternité.

Le projet d'accouchement au sein de l'Espace AVA est le fruit d'un cheminement tout au long de la grossesse. Des professionnels indépendants ou hospitaliers, vous guident dans l'élaboration de leur projet de naissance. Pour aider à la construction de celui-ci, et pour le jour de l'accouchement, vous pouvez bénéficier, en cas de désir, d'une préparation à la naissance.

Afin que ce projet soit cohérent avec votre histoire médicale et notre accompagnement, l'équipe de l'Hôpital neuchâtelois souhaite vous rencontrer à une, voire à plusieurs reprises pendant la grossesse. Les possibilités de rencontres sont :

- Lors d'une séance d'information mensuelle :
 - Des sages-femmes vous informent sur ce que propose la maternité pendant la grossesse, l'accouchement et les premiers jours avec votre enfant. Le but de ces séances est aussi de répondre à vos questions et d'ouvrir la discussion sur vos désirs d'accompagnement. L'occasion de faire connaissance avec votre maternité et cela dès le début de votre grossesse. **Ces séances ont lieu le premier samedi du mois, de 14h30 à 15h30, au 3^{ème} étage (salle 3112) de l'Hôpital neuchâtelois – Pourtalès.**
- Entretien(s) spécifique(s) AVA :
 - Un premier entretien peut être réalisé dès la 24^{ème} semaine de grossesse afin de faire connaissance. Il a pour but de vous informer sur ce que nous proposons, de vous écouter, d'aborder vos questions et besoins autour de la naissance de votre enfant;
 - Une rencontre aux alentours de la 34^{ème} est **indispensable** pour finaliser votre projet de naissance et nouer le partenariat avec l'équipe de l'Espace AVA.

Référence / Version PROC-2019-00497 / 01	Page 1 sur 3	Date d'application 21/01/2020
---	-----------------	----------------------------------

 <p>Direction des soins Service d'obstétrique Espace AVA</p>	<p>Titre Espace AVA - Charte de fonctionnement</p>
--	---

Plusieurs éléments d'ordre médical ou personnel déterminent la faisabilité d'un accompagnement physiologique. Ces éléments peuvent évoluer tout au long de la grossesse et de l'accouchement. Votre projet de naissance est donc, par nature, évolutif. Toute modification de la prise en charge sera discutée conjointement, y compris pendant le travail (hors conditions d'urgence vitale).

Pour des raisons liées à la sécurité, nous avons élaboré une liste de critères qui déterminent votre inclusion possible au sein de l'Espace AVA. S'il vous est impossible de rejoindre l'Espace AVA, une explication vous sera donnée. Toute complication pendant le travail et/ou l'accouchement nécessitera l'avis du médecin obstétricien et le retour à une prise en charge dite "classique". Certaines demandes particulières devront être discutées, des limites sécuritaires étant indispensables. Le couple peut de lui-même demander à tout moment un transfert dans la filière classique.

Si vous intégrez l'Espace AVA, vous bénéficierez, dans la mesure du possible, d'une installation dans la salle dédiée. Vous pourrez vous mobiliser, à votre guise, au sein de la salle d'accouchement mais aussi à l'extérieur. En cas de surcharge de travail, il peut être décidé exceptionnellement par l'équipe soignante et médicale, d'un arrêt momentané de la prise en charge AVA.

Modalités de suivi du travail

- A l'entrée en salle d'accouchement, une voie veineuse est mise en place;
- Le monitoring fœtal en discontinu sera appliqué selon les recommandations du NICE (National Institute for Health and Care Excellence) :
 - A l'arrivée : enregistrement du rythme cardiaque fœtal (CTG) d'une durée minimum de 20 minutes;
 - Pendant la phase de latence : auscultation intermittente toutes les 2-3 heures;
 - De 3 cm jusqu'à dilatation complète : auscultation d'une minute toutes les 15 minutes au minimum (analyse pendant et hors contractions);
 - Pour la phase d'expulsion : CTG en continu;
- Touchers vaginaux toutes les 2 à 3 heures minimum;
- Une injection en intraveineux de 5 unités de Syntocinon® au moment de la naissance (délivrance dirigée) sera toujours effectuée, car il s'agit d'une recommandation de l'OMS afin de prévenir les hémorragies du post-partum. Au-delà d'un délai maximal de 1 heure, s'il n'y a pas de délivrance naturelle du placenta, une délivrance manuelle sera effectuée par l'équipe médicale.

Prise en charge du nouveau-né et post-partum

Votre enfant est accueilli par une nurse ou une sage-femme avec douceur et respect, le peau à peau est habituellement pratiqué dans le service et la mise au sein immédiatement possible. Le bain n'est plus systématique. Le clampage tardif du cordon est possible.

Si vous êtes porteuse chronique de Streptocoque B, l'administration d'antibiotiques pour la prévention de l'infection à Streptocoque B de votre enfant est requise.

La vitamine K est proposée systématiquement et fortement recommandée.

Votre enfant sera examiné par les pédiatres lors du séjour à la maternité.

Référence / Version PROC-2019-00497 / 01	Page 2 sur 3	Date d'application 21/01/2020
---	-----------------	----------------------------------

 <p>Direction des soins Service d'obstétrique Espace AVA</p>	<p>Titre Espace AVA - Charte de fonctionnement</p>
--	---

Après 2 heures de surveillance, vous serez accueillis dans l'unité de post-partum au 5^{ème} étage de HNE et suivis par une sage-femme jusqu'à votre départ.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les sages-femmes de l'Espace AVA au : **079/559.41.54**

Votre projet de naissance :

(Si feuille annexée, celle-ci est à dater et signer par les deux parties)

Nom et prénom de la patiente : _____

Nom et prénom de l'accompagnant (facultatif) : _____

Nom et prénom de la sage-femme : _____

Lu et approuvé à Neuchâtel le : _____